

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU 01 MARS 2019

Président: Monsieur GIROT Thierry,

Présents: Mesdames et Messieurs GIROT Thierry, VALETTE Michel, COURTAULT Joëlle, CHANUT Nathalie, CHAUSSINAND Laurent, CURINIER Maria Isabel, EYMARD Frédéric, FAURE Monique, MAGALDI Bernadette.

Absents excusés : Madame CHAMBARD Chantal.

Désignation du secrétaire de séance : Mme CURINIER Maria Isabel est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 18 janvier 2019 : approbation à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR:

- 1) Subvention au Parc Naturel Régional : Coup de pouce « pierres sèches »,
- 2) Subvention du Conseil Départemental : Déneigement,
- 3) Vente terrain à particulier,
3bis, Tarification Photocopies,
- 4) Orientation budgétaire 2019 : Investissements,
- 5) Questions diverses,

1) Subvention au Parc Naturel Régional : Coup de pouce « pierres sèches »,

Monsieur le Maire explique que la Commune s'est portée acquéreur les 18 et 29 mai 2018 du Jardin Clos du Pré Nouveau, afin d'éviter sa destruction lors de travaux forestiers. Pour que ce site retrouve sa vocation initiale de verger, il est nécessaire de procéder à des travaux de réhabilitation. La Commune en tant que maître d'ouvrage s'associe avec deux associations patrimoniales d'Arcens : ARCADE et Pôle Haroun Tazieff en Vivarais Velay (PHTVV), en tant qu'aides à la maîtrise d'œuvre bénévoles. Pour la restauration de ce site, le Conseil Municipal sollicite auprès du PNR (Parc Naturel Régional) une subvention au titre du programme « Coup de pouce 2019 pierres sèches ».

Le Conseil Municipal valide le plan de financement.

2) Subvention du Conseil Départemental : Déneigement,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour une autorisation de demande de subvention d'aide au déneigement au Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du déneigement 2018-2019.

3) Vente terrain à particulier,

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier d'un particulier qui désirerait acquérir la parcelle communale N° D24. Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité, donne son accord pour cette vente au prix de 200,-€, précise que les frais notariés d'acquisition seront à charge de l'acheteur et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la vente.

3bis, Tarification Photocopies,

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de délibérer pour une tarification des photocopies délivrées par le secrétariat de mairie pour des particuliers.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, confirme les tarifs suivants : pour une feuille A4 0,30 centimes et pour une feuille A3 0,50 centimes.

4) Orientation budgétaire 2019 : Investissements,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les principaux projets d'investissement pour l'année 2019 qui sont en réflexion. Il précise que l'ensemble de ces projets ne sera réalisé qu'en fonction des possibilités financières qui se dégageront au compte administratif 2018, soit :

- Aménagement de la RD 237, en traversée du village (1 km),
- Voirie Communale (goudronnages),
- Plan local d'Urbanisme à finaliser,
- Rénovation de 24 points d'Éclairage Public (en LED) et un éclairage supplémentaire en zone d'activités d'Issas,
- Régularisation cadastrale de la Route de Mayas,-
- Travaux de toiture et de ventilation de la salle du Conseil Municipal,
- Rénovation de deux Bornes Incendie,
- Réhabilitation du " Clos Pré nouveau " à Massas,
- Matériels divers pour le service technique,
- Matériel Informatique.....

5) Questions diverses,

La commission communication de la commune a commencé à rencontrer les différentes associations communales pour faire un point sur leurs actions pour 2019. Ces rencontres vont se poursuivre durant le mois de Mars.

Dates à retenir :

Le 12 avril 2019 à 18 h prochain Conseil Municipal.

La séance est levée à 19 30 h.

Le Maire,
GIROT Thierry